Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 062-216207365-20260910-DEC2026_121-AI

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE DE PLUSIEURS DEVIS DESTINÉS À L'ORGANISATION D'UN RASSEMBLEMENT DE VEHICULES MILITAIRES A SAILLY-SUR-LA-LYS

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026-08 du 16 mars 2026 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires dans le cadre de l'organisation du rassemblement de véhicules militaires des 26 et 27 septembre 2026 ;

Vu les propositions tarifaires reçues par l'association Squadron War Vehicles, Z et L ARTS, WCLOC ; l'association de Protection Civile

DECIDE

ARTICLE 1 est signé avec l'association Squadron War Vehicles, 3370 rue de la Lys 62840 Sailly-sur-la-Lys un devis pour assurer l'animation et l'exposition des véhicules militaires, soit un montant de **3500€ TTC ;**

ARTICLE 2 est signé avec la société Z et L ARTS, 7 rue Jean Rostand 59150 Wattrelos un devis pour assurer le spectacle « The Shiny Pearls » soit un montant de **1508,65€ TTC ;**

ARTICLE 3 est signé avec la société WCLOC, rue de la Bleue du Nord 59300 Valenciennes soit un montant de **428,69€ TTC ;**

ARTICLE 4 est signé avec l'association de Protection Civile, rue du Docteur Calot 62608 Berck-sur -Mer un devis pour assurer la sécurité sanitaire sur les 2 jours, soit un montant de **1149,40€ TTC** ;

ARTICLE 5 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 10 septembre 2026

DEC2026_121

Le Maire,
Pierre-Luc RAVET

DGS